







DISPOSITIONS GENERALES SUR LA MAJORITE A L'ATTENTION DES PARENTS

Les élèves majeurs sont autorisés à accomplir seuls certaines formalités administratives notamment

Signer seuls une décharge pour sortir du lycée en cas d'absence des professeurs

Justifier leurs absences

Les courriers des absences non justifiées seront envoyés à l'adresse indiquée sur le dossier d'inscription au nom du responsable donné lors de l'inscription.

Nom	Prénom
Qualité	
Lu et pris connaissance le	

Signature: